

CONFÉRENCE DE ROLAND ESCH



UNE POLICE RÉPUBLICAINE

ASSURANT

DROITS ET LIBERTES PUBLIQUES



UNIVERSITÉ POPULAIRE DE NANCY - PORTE SAINT-GEORGES

CHRONIQUE

d'actualité juridique (déc. 2021)



- *Vive la liberté d'expression* ➡ voir le livre de Maître Richard MALKA, avocat de Charlie Hebdo « *Le droit d'emmerder Dieu* », Grasset ;
- *Le droit de dire ce que l'on pense autorise-t-il à dire tout et n'importe quoi ?*
- *INTERPOL en plein scandale après la nomination en qualité de président de cette institution de police internationale du responsable de la police des Emirats Arabes Unis accusé d'être un tortionnaire ;*
- *La justice va-t-elle implorer ou exploser après le manifeste des 3000 « Nous ne voulons plus d'une justice qui n'écoute pas », qui raisonne uniquement en chiffres, qui chronomètre et comptabilise tout.*



UNIVERSITÉ POPULAIRE DE NANCY – PORTE SAINT-GEORGES

LES LIBERTES *publiques*

- **Droits fondamentaux garantissant l'état de droit par la loi et l'état** ➔ **fondement juridique complet mais d'inspiration philosophique** ➔ **les lumières et les droits de l'Homme ;**
- **Droits garantis au niveau international par divers textes** ➔ **pactes, déclarations, chartes. En France, par le Conseil Constitutionnel. En Europe par la CEDH et la CJE ;**
- **Liberté** ➔ **absence de toute contrainte, de soumission, de servitude, d'emprisonnement et de dépendances ;**
- **Libertés civiles** ➔ **expression (presse, opinion, pensée), association, réunion, religion, propriété, vie privée ;**
- **Libertés juridiques** ➔ **droit à un procès équitable, sécurité juridique ;**
- **Libertés économiques** ➔ **entreprise, commerce, industrie, concurrence, profession, contrats de droit privé.**



UNIVERSITÉ POPULAIRE DE NANCY – PORTE SAINT-GEORGES

LA POLICE *républicaine*



- **Historique** ➡ du lieutenant de police au Châtelet au Directeur Départemental de la Sécurité Publique ; de la maréchaussée à la gendarmerie nationale ;
- **Double mission** :
 - 1) garantir la sécurité des personnes ➡ gardien de la paix,
 - 2) préserver la sûreté de l'Etat ➡ maintien de l'ordre ;
- **Deux aspects institutionnels** : un versant très règlementé ➡ la police judiciaire par le code de procédure pénale sous la direction des magistrats et un versant plus volatile ou évolutif ➡ le maintien de l'ordre par la police administrative sous la direction des préfets ;
- **La légitimité de l'action policière réside dans l'équilibre de cette double mission** :
 - ➡ rassurer et protéger la population (et non le gouvernement) et ne pas devenir une source d'inquiétude pour le peuple surtout en état de précarité.



UNIVERSITÉ POPULAIRE DE NANCY – PORTE SAINT-GEORGES

LE NECESSAIRE

contrôle de la police



- *Protéger fermement la société mais pas au prix de dérapages graves ;*
- *Instaurer des organes de contrôle entièrement indépendant. L'IGPN, police des polices, dépend du ministère de l'intérieur.
Au Royaume Uni, c'est un organisme sans aucun lien avec la police qui contrôle et sanctionne ;*
- *Le fort taux de syndicalisation de la police nationale risque des démarches corporatistes voire une cogérance avec le ministère de l'intérieur ;*
- *Les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour éviter que la police ne devienne « Un état dans l'Etat ».*



UNIVERSITÉ POPULAIRE DE NANCY – PORTE SAINT-GEORGES

EN CONCLUSION

- *La situation actuelle risque de faire perdre à la police nationale le sens de son action, à l'image d'autres services publics, elle subit la concurrence du privé avec les sociétés de sécurité, en même temps que du parapublic avec le développement des polices municipales réclamant le port d'arme et la possibilité de procéder à des interpellations ;*
- *Elle s'interroge sur sa place dans la société et subit, comme toutes les administrations, la culture managériale, l'obligation de faire du chiffre et de cibler certaines catégories sociales ;*
- *Il est indispensable de permettre un contrôle démocratique de la police et de tenir un discours politique ferme sur le maintien de l'ordre ;*
- *Il faut également garantir une transparence et une différence nettes entre police répressive et police préventive.*



BIBLIOGRAPHIE sélective



- **BROUILLET Pascal** (sous la direction de) : « *De la marée-chaussée à la gendarmerie. Histoire et patrimoine* ». Maison Alfort SHGN 2003 ;
- **DEHEE Yannick** : « *Les mythes policiers du cinéma français des années 1930 aux années 1990* » - 20ème siècle revue d'Histoire juillet/sept. 1993 ;
- **DE MAILLARD Jacques** : « *Polices comparées* » - Paris LGDJ 2015 ;
- **JOBARD Fabien** : « *Colères policières* » - Revue ESPRIT avril 2016 pages 64 à 73 ;
- **LAVERGNE Elsa de** : « *La naissance du roman policier français du second empire à la 1ère guerre mondiale* » - Classiques Garnier 2009 ;
- **MILLIOT Vincent** (sous la direction de) : « *Histoire des polices françaises. Des guerres de religion à nos jours* » - Belin 2020 ;
- **MONJARDET Dominique** : « *Ce qui fait la police, sociologie de la force publique* ». La Découverte 1996.



FILMOGRAPHIE *rapide*

Il existe pléthore de films avec pour thème la police et vous pouvez librement musarder dans cette importante production. Je vous propose trois films emblématiques pour la mise en scène du fonctionnement policier 🖐️



- « *Garde à vue* » de Claude MILLER ;
- « *Un flic* » de Jean-Pierre MELVILLE ;
- « *Polisse* » de Maëven ;
- Il y a aussi « *L627* » de Bertrand TAVERNIER, « *le cercle rouge* » et tant d'autres...



UNIVERSITÉ POPULAIRE DE NANCY – PORTE SAINT-GEORGES